

# COMPTE RENDU

## Séance du 31 mars 2016

### 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 31 mars deux mil seize à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

**Présents :** M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, M. DELORME Joël, Mme COUSINA Lydie, Mme JEANNEY Laurence, Mme MARIAGE Sandrine, M. MOULINET Marcel, M. TROUSSET Jean-Philippe. **Absente avant donné procuration :** Mme KIEFFER Caroline à M. TROUSSET Jean-Philippe.

**Date de convocation :** le 25 mars 2016.

**Secrétaire de séance :** M. Joël DELORME

Le procès verbal de la séance du 25 février 2016 n'appelle aucune observation.

## **I. DELIBERATIONS**

### **➤ Délib n° 11/2016 Approbation du compte de gestion 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2121-31, Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser;

Considérant l'approbation du compte administratif 2015 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil Municipal par 10 voix pour décide :

- d'arrêter le compte de gestion 2015 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,
- de n'apporter ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

### **✓ Délib n° 12/2016 Vote du compte administratif 2015**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé le 22 mars 2016 et transmis par le Trésorier de Hermonville,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr WAVREILLE Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. SUPPLY Michel, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par 9 voix pour et 1 voix d'abstention,

Décide :

de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte administratif principal</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2015	438 946.65	749 580.99	310 634.34
	Résultats antérieurs reportés		+ 639 561.11	+ 639 561.11
	Résultat à affecter			950 195.45
Section d'Investissement	Résultats propres à 2015	412 521.05	294 179.88	-118 341.17
	Solde antérieur reporté	103 490.62		-103 490.62
	Solde global d'exécution			-221 831.79
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement			
	Investissement	109 900	3 885	-106 015
<b>Résultats cumulés 2015</b>		<b>1 064 858.32</b>	<b>1 687 206.98</b>	<b>622 348.66</b>

<b>Compte administratif Lotissement</b>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	32 176.58	32 176.58	0
	Résultats antérieurs reportés			0
	Résultat à affecter			0
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	32 176.58	165 360.00	133 183.42
	Solde antérieur reporté			
	Solde global d'exécution			
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	0	0	0
<b>Résultats cumulés 2015</b>		<b>64 353.16</b>	<b>197 536.58</b>	<b>133 183.42</b>

➤ **Délib n° 13/2016 Affectation du résultat 2015- budget de la commune**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-5,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,  
 Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- ✓ un solde d'exécution global de - 221 831.79 €,
- ✓ un solde des restes à réaliser au 31 décembre 2015 de la section d'investissement d'un montant de - 106 015 €, entraînant un besoin de financement s'élevant à **327 846.79 €**,

Constatant que la section de fonctionnement du compte administratif du CCAS fait apparaître un excédent de 491.62 €,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire,

Décide, par 10 voix pour d'acter que les résultats 2015 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée au budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

1. une affectation en réserve (**compte 1068**) pour 327 846.79 €
2. un report en section de fonctionnement (**ligne 002 en recettes**) pour 622 840.28 €.

### ➤ Délib n° 14/2016 Affectation du résultat 2015 - budget du lotissement

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance le compte administratif pour 2015,

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement de 133 183.42 €,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire,

Décide, par 10 voix pour, d'acter que les résultats 2015 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée au budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

\* Report en section d'investissement (**ligne 001 en recettes**) pour 133 183.42 €.

### ➤ Vote des budgets

#### 1. Budget communal

Les membres de l'assemblée votent à l'unanimité le budget présenté.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 1 091 738 € du fait de l'augmentation des recettes fiscales des entreprises de la Zone des Blancs Fossés et du reversement de l'excédent du budget annexe de lotissement de 397 463 €. Cependant la baisse de la dotation globale de fonctionnement se poursuit encore cette année.

Reprise de l'excédent de fonctionnement de 622 840 €.

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment l'entretien de la zone des Blancs Fossés, la remise en état des sanitaires de la mairie, la cotisation au FNGIR qui reste stable et celle du FPIC qui subit une augmentation de 38.5 %.

Pour les subventions versées, l'assemblée décide une diminution générale des dotations à savoir : ADMR : 0€, POMPIERS : 1000€, FAMILLES RURALES : 300€, CLUB JOIE DE VIVRE : 1000€, COMITE DES FETES : 7000€, ONCO BLEUET : 150€, SCLEROSE EN PLAQUES : 50€, PREVENTION ROUTIERE : 50€, France ADOT : 50€.

Il est précisé que la commune va engager des travaux d'isolation et de réfection du local pompier.

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 264 000 €.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 714 578 €.

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement concernent l'appel d'offres pour le projet de construction de la future salle des fêtes, l'achat d'un véhicule utilitaire, la réalisation de travaux d'accessibilité, l'aménagement d'une pièce hors gel dans l'atelier, l'étude de l'agrandissement du cimetière, la poursuite de la révision du PLU.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 800 769 €.

## **2. Budget Lotissement rue de Thillois**

Les membres de l'assemblée votent à l'unanimité le budget présenté.

### ***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

Les dépenses concernent la réalisation des travaux de viabilité, la maîtrise d'œuvre et l'achat des terrains pour faire passer les réseaux ainsi que le reversement de l'excédent au budget général. Les recettes constituent la vente des terrains.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 914 617 €.

### ***SECTION D'INVESTISSEMENT***

Les dépenses concernent le remboursement au budget collectivité de l'avance faite en 2015.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 423 937 €

### **➤ Délib n°15/2016 Vote du taux des quatre taxes**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu le budget principal 2016, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 184 513 €, que la commune d'Ormes entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré par 10 voix pour,

L'assemblée décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- **TAXE D'HABITATION** **10.37%**
- **TAXE SUR LE FONCIER BATI** **5.65 %**
- **TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI** **7.32 %**
- **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES** **8.79 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2016, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1 %.

### **✓ Délib n°16/2016 Contrat d'entretien de la Zone des Blancs Fossés**

*Mr le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'entretien de la Zone des Blancs Fossés suite à la rétrocession des espaces verts et de la voirie par Plurial NOVILIA (Effort Rémois).*

*Il précise que trois entreprises ont répondu : CTP, CONDETTE et EDIVERT.*

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Retient l'offre la plus économiquement avantageuse de la société EDIVERT pour un montant annuel de 6 608.50 € HT soit 7 930.20 € TTC, comprenant l'entretien des espaces verts et le balayage de la voirie.
- Autorise la Maire à signer le contrat correspondant.

### **✓ Délib n°17/2016 Installation de l'Eclairage Public dans le nouveau lotissement**

*Mr SUPPLY précise à l'assemblée que la pose et la fourniture de l'éclairage public du nouveau Lotissement Rue de Thillois, gérées en direct par la commune, ne faisaient pas partie de l'évaluation chiffrée pour les travaux de viabilité réalisés par CTP.*

Etant entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Retient l'offre de DRTP pour la pose de 5 candélabres avec ballasts électroniques et pose de prises pour les illuminations de Noël pour un montant de 17 015 € HT soit 20 418.00 € TTC.

Il précise que les crédits sont portés au budget 2016 du lotissement.

## 4 QUESTIONS DIVERSES

### ✓ Régularisations foncières suite au contournement A4 CSR SANEF

Mr SUPPLY informe l'assemblée que la SANEF, par l'intermédiaire de son service foncier, a adressé à la commune et à l'Association Foncière un projet de plan de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) qu'elle demande de valider. Le conseil valide le projet par un accord de principe et prendra une délibération lors de la prochaine séance.

### ✓ DIA N° 1/2016

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien référencé AB 240 d'une contenance de 348 m<sup>2</sup> issu de la division de AB 206.

### ✓ DIA n° 2/2016

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien référencé AB 238 d'une contenance de 482 m<sup>2</sup> issu de la division de AB 204.

### ✓ DIA N° 3/2016

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur le bien situé au 14 rue de la Briqueterie et référencé AA260 d'une contenance de 435 m<sup>2</sup>.

### ✓ Demande de concession dans le cimetière

Mr SUPPLY fait part à l'assemblée d'une demande de concession dans le cimetière de la famille BIGIN, dont Madame est la sœur d'une habitante d'Ormes. Le conseil accède à leur demande.

### ✓ Procédure de révision du PLU

Le Maire informe les conseillers de la date de la prochaine réunion qui sera une réunion publique : le Jeudi 28 avril 2016 à 18h. Une information sera distribuée aux administrés.

### ✓ Viabilité du Lotissement Rue de Thillois

Le Maire informe les conseillers du démarrage des travaux mi avril, la première réunion de chantier aura lieu le 19 avril 2016 à 10h.

### ✓ Travaux divers

Le Maire fait part de son accord pour le devis d'élagage des tilleuls (21 en tout) pour un montant de 1086 € TTC, et pour le nettoyage des murs du cimetière pour un montant de 2340 € TTC.

### ✓ Future intercommunalité : Grand Reims

Mr SUPPLY fait part aux membres d'une prochaine réunion pour le Grand Reims le 29 avril 2016, cette réunion abordera le thème des Compétences.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h.

### Séance du 31 mars 2016

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération
11/2016	Finances- BUDGET	Approbation du compte de gestion 2015
12/2016	Finances-BUDGET	Vote du compte administratif 2015
13/2016	Finances- BUDGET	Affectation du résultat 2015 – budget de la commune
14/2016	Finances- BUDGET	Affectation du résultat 201-budget lotissement
15/2016	Finances- BUDGET	Vote du taux des 4 taxes
16/2016	Marché public -Voirie	Contrat entretien Zone des Blancs Fossés
17/2016	Lotissement	Choix de l'entreprise pour l'Eclairage Public